



droit d'opposition de la safer

Par la grenade, le 04/06/2021 à 18:11

La safer s'oppose à ma décision de vendre mon terrain à mon voisin hors j'ai des dettes auprès de la mutualité sociale agricole qui pourrait demander la saisie de mes biens Quels recours ai -je

merci de votre réponse

Par youris, le 04/06/2021 à 18:32

bonjour,

en principe la SAFER ne s'oppose pas à une vente, elle dispose d'un droit de préemption.

vous pouvez vendre à la SAFER.

dois-je comprendre que vous voulez vendre ce terrain avant qu'il ne soit saisi par la MSA, ou vous voulez vendre ce terrain pour pouvoir payer vos dettes avec l'argent de la vente.

si vous voulez vendre ce terrain pour qu'il échappe à sa saisie mais sans rembourser vos dettes, votre créancier, pourra exercer avec succès l'action paulienne prévu par l'article 1314-2 du code civil.

je vous conseille de lire cet article:

[l'action paulienne](#)

salutations